

DIPLÔME D'ENTRAÎNEUR DE CLUBS

(DEFFE 2^e degré)

Il confère le titre de d'Entraîneur National FFE et autorise son titulaire à exercer des fonctions d'entraîneur dans les clubs et de former les joueurs et joueuses au sein des différentes structures de la FFE (Comités Départementaux, Ligues et Fédération).

Formation DEFFE 2^e degré

1. Conditions pré-requises et droit d'inscription :

- 1.1 Être âgé de plus de 18 ans.
- 1.2 Être licencié A à la FFE pour l'année en cours.
- 1.3 Fournir un extrait de casier judiciaire n°3 et renseigner les données pour le contrôle d'honorabilité sur son compte sur le site de la FFE.
- 1.4 Avoir ou ayant eu au moins 2100 Elo FIDE (cadence FIDE standard)
- 1.5 Avoir acquitté les droits d'inscription et déposer un dossier d'inscription comportant :
 - un CV,
 - une lettre de motivation,
 - et le projet pédagogique du candidat.
- 1.6 Posséder le diplôme DEFFE 1^{er} degré, sauf pour les titrés (MF, MI, GMI, MIF, GMIF).

2. Durée et modalités de la formation :

Suivre une formation de 70 heures répartie sur un stage de formation DEFFE 2^{ème} degré d'une durée de 40 heures et 2 modules de 15 heures réparties comme suit :

- module Analyse et Entraînement (15 heures),
- module Intervention dans les stages DEFFE 1^{er} degré (15 heures).

Tous les modules du stage principal et des stages auxiliaires doivent être validés par le formateur principal et à l'exception du module Intervention, peuvent être effectués en visio-conférence.

3. Objectifs :

À l'issue de la formation le stagiaire saura accueillir, évaluer, orienter ses futurs élèves, organiser, concevoir et diriger les sessions d'entraînements individuels et collectifs, accompagner, entraîner et guider les joueurs et joueuses pendant les compétitions locales, régionales et nationales.

4. Contenu :

Métier d'Entraîneur : entre l'éducation et la performance, méthodologie de la préparation et d'entraînement, coaching individuel et d'équipe, recherche du matériel, préparation et fabrication des cours, tests et outils, gestion du sportif et de la compétition, communication intra et extra club, gestion.

5. Évaluations :

Une évaluation sera faite à la fin de chaque unité pédagogique.

6. Examens :

Les examens (épreuve technique et la séance d'entraînement) auront lieu le dernier jour du stage.

6.1. Épreuve technique écrite :

Le formateur principal du stage corrigera l'épreuve. Elle comporte :

- une première partie écrite de deux heures trente sur un sujet donné ;
- une deuxième partie écrite, elle aussi de deux heures trente, basée sur un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) où ces différents thèmes seront contrôlés.

Coefficient 4, durée des 2 épreuves écrites 5 heures.

6.2. Séance d'entraînement

Présentation et conduite d'une séance de perfectionnement à l'attention d'un groupe d'élèves jeunes ou adultes devant un jury, suivi d'un entretien où le candidat justifie sa démarche pédagogique et effectue l'analyse critique de la séance.

Coefficient 4 (pédagogie : 2, éloquence : 1, technique : 1), durée 40 min.

6.3. Rédaction d'un Plan d'entraînement

Rédaction d'un Plan d'entraînement dans les 3 mois sur un sujet choisi par le candidat et approuvé par le formateur où le candidat expose ses méthodes et ses objectifs pédagogiques. Le candidat enverra son Plan d'entraînement à la Direction Technique Fédérale (DTF).

Coefficient 3.

7. Composition des jurys d'examen

- 7.1. Le responsable formation du Comité Départemental ou de la Ligue ou à défaut leur représentant.
- 7.2. Le formateur responsable du stage (titulaire du titre du DEFFE 3^e degré).
- 7.3. Un Entraîneur titulaire au minimum du DEFFE (identifié en amont du stage et validé par la FFE).
- 7.4. Si possible, un représentant du ministère des Sports ou du ministère de l'Éducation Nationale.

8. Organisation des stages

Les stages DEFFE 2^e degré sont organisés à l'initiative des Comités Départementaux ou Ligues après avoir obtenu l'agrément de la DTF. L'organisateur assume toute l'organisation financière du stage. La FFE peut également prendre l'initiative d'organiser un stage DEFFE 2^e degré.

8.1. Demande d'agrément

Deux mois avant la date prévue, le candidat à l'organisation d'un tel stage, devra faire parvenir à la DTF une proposition indiquant :

- les dates et le lieu,
- le nom et qualité du (ou des) formateur(s). Le DEFFE 3^e degré est exigé pour le formateur principal. À défaut la DTF fournira le formateur.

Notez que le programme détaillé du stage DEFFE 1^e degré avec les horaires des différentes séquences est disponible sur le site fédéral. Le formateur principal précisera simplement sur ce document les dates, horaires et noms des différents formateurs qui aborderont les différents sujets d'apprentissage et le retournera à la DTF pour validation finale.

8.2. Compte rendu de stage par le formateur principal

Dans les 15 jours suivant le stage, le formateur devra faire parvenir à la DTF :

- un rappel des dates, lieu et durée du stage les remarques sur le déroulement du stage,
- les coordonnées complètes des candidats (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et courriel, club, n° de licence et nom des diplômes issus de l'animation ou du sport que certains stagiaires peuvent déjà posséder),
- les résultats d'évaluation des stagiaires pour chaque unité pédagogique,
- les documents d'évaluation finale sur les formateurs par les stagiaires participants.

9. Attribution du diplôme

Le diplôme est attribué à tout candidat ayant la moyenne sur l'ensemble des épreuves et n'ayant pas de note inférieure à 14/30 pour l'épreuve de coefficient 3, ni à 19/40 pour l'épreuve de coefficient 4.

Pour l'épreuve orale, il faut obtenir la moyenne.

Un candidat non admissible peut demander à conserver le bénéfice de ses notes supérieures ou égales à la moyenne pour une prochaine épreuve.

10. Équivalence et Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le DEFFE 2^e degré pourra être accordé par équivalence, tout ou partie, à des personnes :

- Ayant une pratique d'entraîneur reconnue (selon les critères spécifiés par la commission d'équivalence) et ayant eu au moins 2300 Elo FIDE (en parties lentes)
- Etant porteurs d'un titre FIDE (MF, MI, GMI, MIF, GMIF).
- Ayant un diplôme d'animation d'une autre fédération sportive agréée.
- Ayant un diplôme relevant du ministère des sports (STAPS inclus).

Ces personnes devront adresser leur CV et un mémoire détaillé de leurs compétences, de leur expérience pédagogique et échiquéenne. Pour des cas limites ou spécifiques, la DTF pourra faire une dérogation.

Les demandes sont soumises à la Direction Technique Fédérale de la FFE et ne donnent lieu à aucune automaticité.